

RESULTATS CLÉS DE L'ENQUETE COLLECTE EN 2021

Champ géographique : population nationale, à l'exclusion de la Guyane, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, territoires pour lesquels les données collectées ne sont pas suffisamment représentatives.

Les déchets : tous les déchets collectés par le service public, y compris les déchets de voirie, marché, parcs et jardins.

Les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public en 2021

611 kg/hab.

41.3 Mt

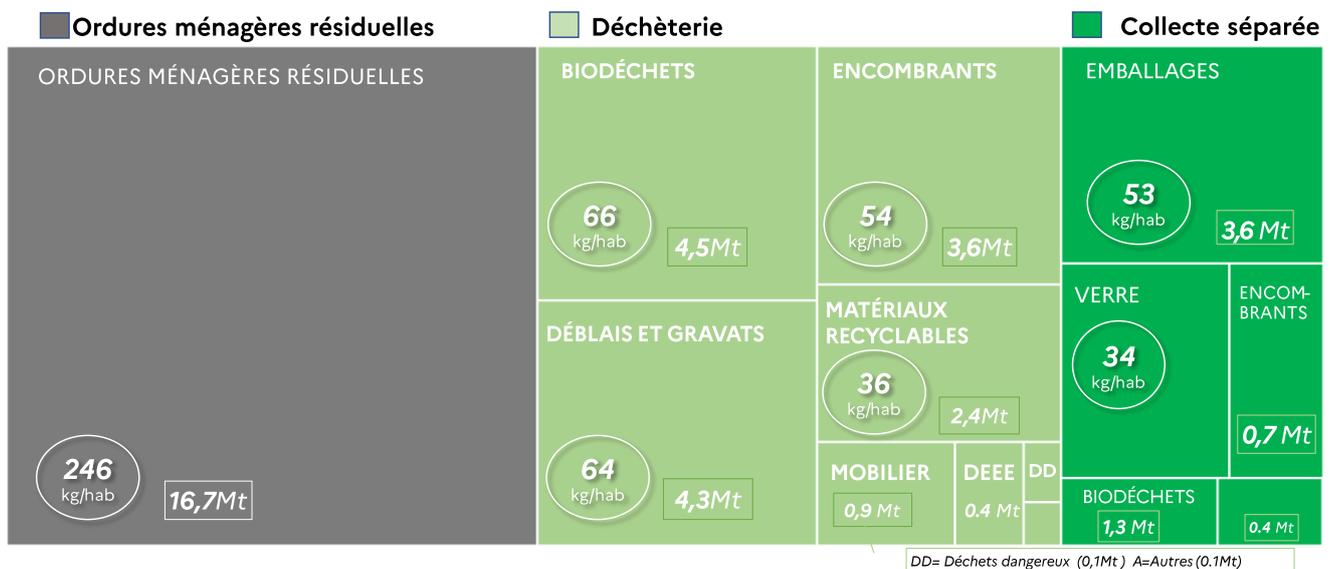


Figure 1 : Synthèse des déchets collectés en 2021

En 2021, le service public de gestion des déchets a collecté 41,3 Mt de déchets ménagers et assimilés, soit 611 kg/hab. Cela représente une forte hausse des quantités collectées par rapport à 2019, **+6 % en tonnages, +5 % en kg/habitant**, en rupture avec la tendance antérieure de réduction des quantités collectées. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « Loi AGEC » a fixé l'objectif de réduction à **-15 % de ménagers et assimilés produits en 2030 par rapport à 2010**. Cette recrudescence des tonnages collectés éloigne la France de la trajectoire menant aux objectifs de la loi AGEC.

Remarque : les collectes séparées incluent 250 000 tonnes de déchets de voirie, parcs et jardins, qui n'étaient pas pris en compte les années précédentes (3% des collectes séparées).

Le graphique ci-contre présente l'évolution des quantités de déchets collectés depuis 2009 selon les trois grands flux : ordures ménagères résiduelles (OMR), collectes séparées (CS) et déchèteries. Cette évolution est comparée à la trajectoire linéaire menant à l'objectif de la loi AGEC, soit une production de 502 kg/hab.

La hausse des tonnages concerne **les flux de déchèterie et collecte séparée, respectivement +11 % et +10 %**, les ordures ménagères résiduelles (OMR) restant stables.

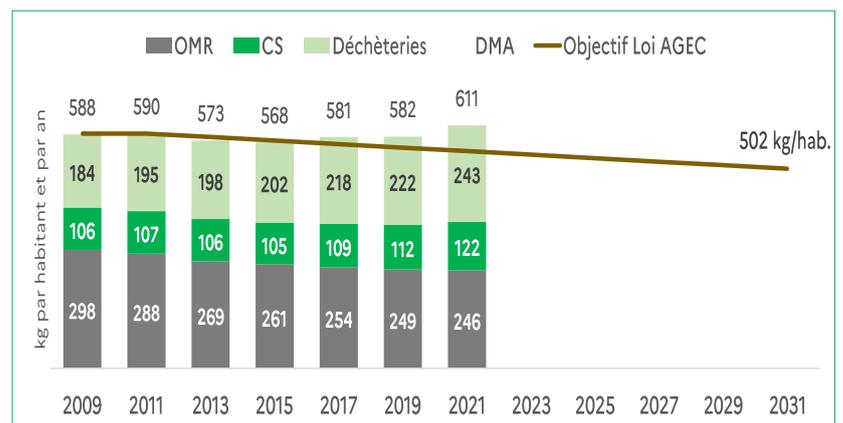


Figure 2 : Evolution des tonnages collectés de 2009 à 2021

Premier traitement des déchets gérés par le service public : les filières à objectif valorisation matière

Entre 2007 et 2021, la part des DMA envoyés en ISDND a presque été divisée par deux, passant de 31% à 17%. L'objectif de ne pas dépasser 10% des tonnages envoyés en centre de stockage à l'horizon 2035 semble tout à fait possible à atteindre.

Les quantités non stockées ont été reportées sur les traitements permettant les modes de valorisation matière, recyclage en premier lieu (33%) et valorisation organique (16% des tonnages) en second. Le taux d'envoi vers le recyclage est loin d'être le taux de recyclage définitif, mais sa progression montre les efforts fournis par les collectivités soutenues par les éco-organismes.

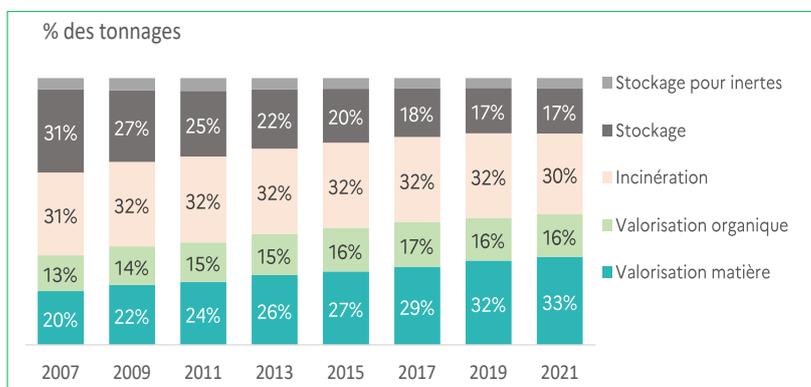


Figure 3 : Evolution des modes de traitement des DMA pris en charge par le service public depuis 2007¹

Le graphique ci-dessous représente la première destination des déchets, différenciée selon les flux de collecte.

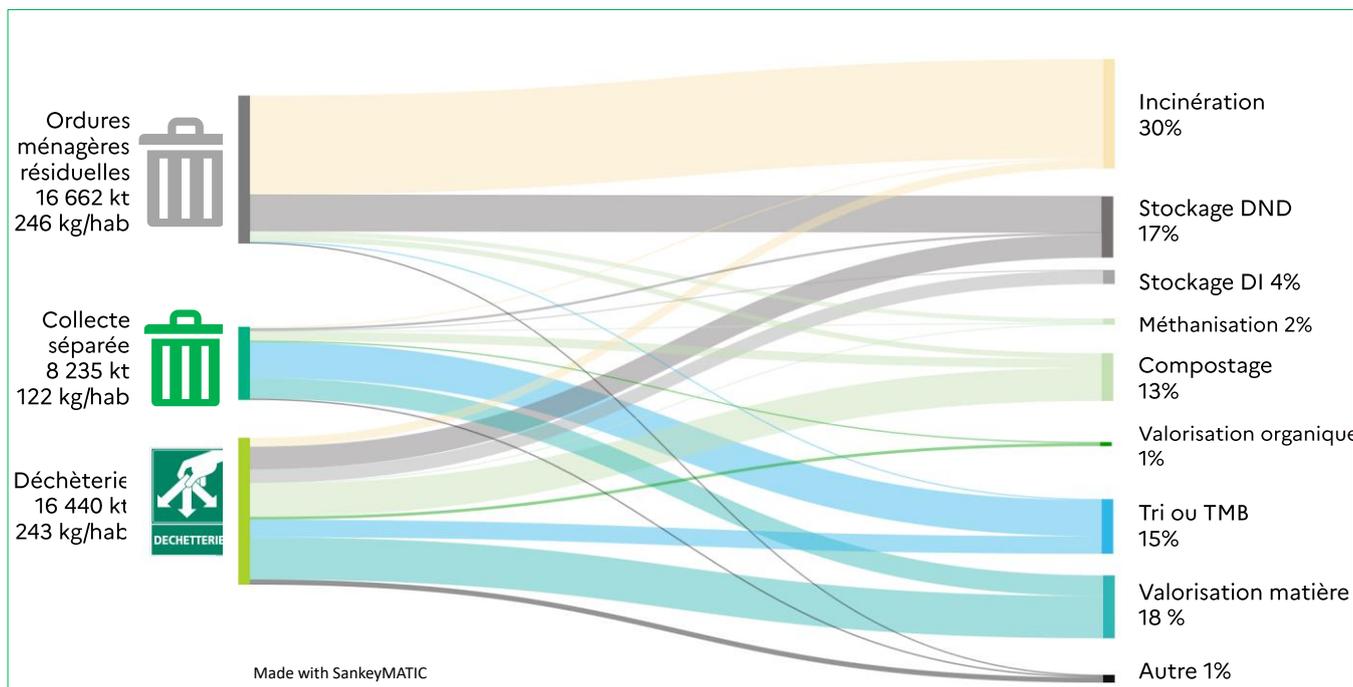


Figure 4 : Destinations des principaux flux pris en charge par le service public en 2021²

La comparaison des destinations selon les flux de collecte illustre l'importance d'améliorer la collecte séparée. En effet, les déchets dirigés vers des filières permettant le recyclage représentent 77% des tonnages en collecte séparée et 40% des flux collectés en déchèterie.

¹ Les destinations non précisées et autres ont été reventilées

² Les flux (marginaux) dont la destination n'est pas précisée sont regroupés avec les « autres » destinations.